

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 23 septembre 2025

Délibération n°2025-09-095

Date de convocation : 17 septembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Fonds de concours 2024-2026 « Mobilité – Stationnements vélos » – Commune de Plougourvest

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BRETON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux orientations du projet de territoire Horizon 2040, la CCPL s'est dotée en 2024 d'un schéma des mobilités actives avec pour objectif de favoriser les mobilités à vélo sur le territoire. A travers ce schéma, a notamment été mis en place un fonds de concours « mobilité » de 14 000 € par an relatif aux stationnements vélos.

Pour ce fonds de concours, les critères sont les suivants :

- Condition n°1 : aire de stationnement placée aux abords des équipement publics structurants :
 - équipement scolaire
 - équipement sportif
 - équipement administratif
 - équipement culturel
 - équipement de loisirs
- Condition n°2 : capacités d'accueil minimum de 8 emplacements
- Condition n°3 : aire de stationnement couverte (Abris, Vélobox, Consigne, ...)

Les règles applicables à ce fonds de concours sont les suivantes :

- 40% maximum du coût d'investissement du projet communal,
- Plafond du fonds de concours perçu par la commune à hauteur de 7 000 € sur la période 2024-2026.

Par délibération du 16 juin 2025, la Commune de Plougourvest sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 4 076 € pour un projet d'abris vélos comptant 10 places.

Opération	Montant HT	Subventions	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Abris vélos couverts	13 355 €	5 202 €	8 153 €	4 076 €

La commune a produit à l'appui de sa demande les éléments de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé.

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Plougourvest pour un montant de 4 076 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-04-032 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024 approuvant le schéma des mobilités actives ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la commune de Plougourvest entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Vu la délibération en date du 16 juin 2025 de la commune de Plougourvest sollicitant un fonds de concours de 4 076 euros pour le projet de création d'abris vélos couverts ;

Vu la conférence des maires en date du 16 septembre 2025 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le montant du fonds de concours « Mobilité – Stationnements vélos » à hauteur de 4 076 € à verser à la commune de Plougourvest pour le projet de création d'abris vélos couverts.**
- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRETON.



Le Président,
Henri BILLON.



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU LUNDI 16 JUIN 2025

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 02/06/2025	Le seize juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire. <i>Etaient présents</i> : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, ROHOU Gilles, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, PAUGAM Jean-Luc, PRIGENT Yolande, ROLLAND Laëtitia. <i>Absents excusés</i> :/ <i>Secrétaire de Séance</i> : OULHEN Jean-François
Membres:	
En exercice: 12	
Présents: 12	
Votants: 12	
Pour: 12	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 11-06-2025	

Objet : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE 2024-2026 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « MOBILITE ET STATIONNEMENT VELOS » AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération N° 03-06-2025

*Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;
Vu la délibération °2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;
Considérant que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;
Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

DEMANDENT à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, l'attribution d'un fonds de concours (**stationnement vélos**) dans le cadre du pacte financier 2024-2026, d'un montant maximum de 7 000€.

APPROUVENT le plan de financement prévisionnel de l'opération :

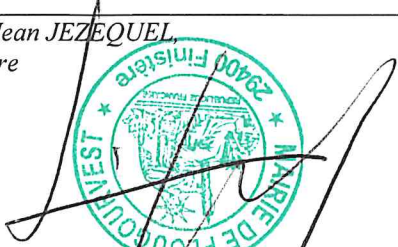
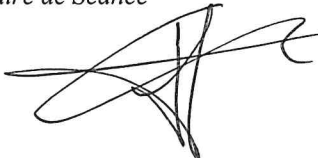
- Montant opération (€ HT) : 13 355€
- Subvention ALVEOLE + : 5 202€
- Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 8 153€
- **Fonds de concours sollicité auprès de la CCPL: 4 076€**
- Reste à charge de la commune : 4 077€

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 16.06.2025

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

<i>M. Jean JEZEQUEL, Maire</i> 	<i>M. OULHEN Jean-François, Secrétaire de Séance</i> 	<i>Acte certifié exécutoire, compte tenu de la : -publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 20 juin 2025 - transmission au contrôle de légalité le 20 juin 2025</i>
---	--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 16 juin 2025